



Consultation pour la réalisation de podcasts « À la découverte de la flore emblématique des Alpes (reine des Alpes, fritillaire de Moggridge, pelouses nivales et pelouses de crête) »

**Cahier des charges
MAI - 2026**

Maître d'ouvrage : Parc national des Écrins

Dans le cadre d'un groupement de commande réunissant les parcs nationaux du Mercantour, de la Vanoise, des Écrins et Asters CEN Haute-Savoie



Date limite de réception des offres : 18/05/2026 à 12h00
Date limite pour poser des questions : 06/05/2026 à 12h00

Cette action est réalisée grâce aux co-financeurs suivants :



Avec le soutien de



FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE
Massif des Alpes



A - CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

1. Contexte : le projet ROYAUME

Le Parc des Écrins, le Parc national du Mercantour, le Parc national de la Vanoise et Asters-Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie se sont associés pour concevoir et réaliser le projet ROYAUME qui a commencé le 01/06/2025 et se terminera au 31/05/2029, soit une durée de 4 ans.

Ce projet a pour objet d'agir efficacement pour la préservation d'habitats naturels et de plantes endémiques et emblématiques des Alpes : pelouses nivales, pelouses de crêtes, reine des Alpes (*Eryngium alpinum*) et fritillaire de Moggridge (*Fritillaria moggridgei*). Ces milieux et plantes fortement liés à l'activité pastorale, subissent une inexorable érosion et de fortes contraintes liées aux changements globaux (changement des pratiques agricoles et changement climatique).

Le projet comprend des actions :

- d'approfondissement de connaissances (étude entre les pratiques agricoles ou pastorales et la biodiversité, inventaires, suivi démographique, analyse cartographique des populations),
- de médiation avec les professionnels de l'agropastoralisme (enquête sociologique, co-définition des interventions de préservation (chantiers, mise en œuvre de mesure de gestion),
- de restauration par de l'implication citoyenne (actions concrètes et expérimentales, chantiers partagés),
- de communication et de sensibilisation des générations actuelles et futures (synthèse multimédias, photo-film/podcasts, formations, sorties de découverte).

La présente action s'intègre dans le 4e point et permet de valoriser les actions effectuées et plus particulièrement les opérations de restauration (chantiers partagés, mises en œuvre de mesure de gestion...) ou de sensibilisation.

Cette prestation réalisée dans le cadre du projet ROYAUME est cofinancée par l'Union Européenne (Fonds de Développement Régional - FEDER Massif des Alpes), la Région Sud, l'État (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire - FNADT) et le mécène GMF Assurances et la Fondation du Crédit Agricole pays de France.

2. Objet de la consultation

Dans le cadre du projet ROYAUME, les partenaires (Parcs nationaux des Écrins, du Mercantour, de la Vanoise et Asters Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie), souhaitent produire **une série de 5 podcasts d'une quinzaine à une trentaine de minutes chacun**. Ces documentaires ont pour objet de valoriser certaines actions réalisées. Chaque épisode doit être livré, monté, prêt à être diffusé et doivent citer obligatoirement les sources de financement.

Selon les disponibilités budgétaires, un ou deux épisodes supplémentaires pourront être commandés, sans négociation, ni remise en concurrence et feront l'objet d'un avenant.

3. Description de la prestation

A l'instar des podcasts créés en 2024 et 2025, premiers épisodes de la série « Explorations sensorielles », réalisés à la suite de sorties et de chantiers participatifs organisés par le Parc national des Écrins avec l'association Alpes Regards 05 (public malvoyants) autour de la découverte de la Reine des Alpes, les partenaires du projet ROYAUME souhaitent renouveler cette expérience, chacun sur leur territoire d'action, avec différents publics.

Ci-dessous les liens des podcasts « Explorations sensorielles » et pages web du site du Parc national des Écrins présentant les deux premiers podcasts.

- <https://ram05.fr/podcasts/le-mag/la-reine-des-alpes-un-podcast-du-parc-national-des-ecrins-et-alpes-regards>
- <https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/decouvrir-nature-autrement-soiree-cinematheque>
- <https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/reine-alpes-nouveau-podcast-decouvrir-briancon>

- <https://www.ecrins-parcnational.fr/actualite/operation-royaume-podcast-ligne>

Ci-dessous les liens des podcasts « *Le souffle des cimes* », une série du Parc national Vanoise :

- <https://www.vanoise-parcnational.fr/fr/des-decouvertes/sinformer-sur-le-parc/podcast-le-souffle-des-cimes>

Le prestataire sélectionné sera chargé de réaliser une série de 5 podcasts d'une durée allant de 15 à 30 minutes chacun répartis de la façon suivante entre les partenaires :

- **2 podcasts** pour le Parc national des Écrins,
- **1 podcast** pour le Parc national du Mercantour,
- **1 podcast** pour le Parc national de la Vanoise,
- **1 podcast** pour Asters-CEN 74.

Chaque podcast comprend la prise de son qui sera réalisée sur le terrain, le montage audio et un événement de promotion organisé par le commanditaire, pour lequel la présence du réalisateur est demandée.

Pour chaque podcast produit, il est demandé au prestataire de fournir un **court texte de présentation** qui sera utilisé par le commanditaire pour la communication et la valorisation.

3.1 Modalités et principales étapes de production

Pour chacun des épisodes produits, le déroulement de la prestation sera le suivant :

1. Échanges entre le prestataire et le commanditaire portant sur le sujet envisagé pour co-définir la manière de l'aborder, les angles, les messages, les sous-thèmes, les intervenants... Les sujets seront proposés par le commanditaire et le contenu travaillé avec le prestataire.
2. Suite à cet ou ces échanges, le prestataire fournit un synopsis (fond, forme) incluant les idées de montage sonore. Ce document permet de s'assurer que le prestataire a bien intégré les demandes du commanditaire et les décisions prises lors de l'échange préalable. Cette proposition sera validée par le commanditaire.
3. Le cas échéant, le commanditaire fournit la liste des intervenants identifiés, le prestataire se charge de les contacter si nécessaire. En cas de sujet sensible, le commanditaire pourra le faire.
4. Le prestataire aura en charge l'organisation complète de la logistique de son déplacement sur le terrain, et ce en bonne intelligence avec le commanditaire.
5. Le calendrier et les lieux des enregistrements seront définis conjointement, entre le prestataire et le commanditaire.
6. Le prestataire réalise les enregistrements. Si le commanditaire souhaite en parallèle illustrer le tournage, la prise de photos ou de vidéos sera à sa charge.

De façon générale, les prises de son seront réalisées sur site, en milieu naturel, et plus particulièrement en montagne. La personne en charge de réaliser les enregistrements *in situ* devra avoir une connaissance du milieu alpin et être capable de se déplacer dans ce milieu en autonomie.

Les tournages ayant lieu pour la plupart à l'extérieur, ils sont soumis aux aléas météorologiques et peuvent être reportés, en cas de mauvais temps. La date de report sera définie conjointement entre le commanditaire et le prestataire.

3.2 Calendrier de montage du podcast

Ci-dessous, les principales étapes du montage :

1. Une fois l'enregistrement réalisé *in situ*, dans un délai de deux semaines, le prestataire propose au commanditaire un prémontage et le commanditaire dispose d'un délai équivalent pour faire part de ses retours (corrections, modifications, retraits, ajouts).

2. Le prestataire propose une seconde version sous dix jours, et le commanditaire a dix jours pour réagir et faire part de ses nouvelles modifications, si besoin.

3. Lorsque le montage est finalement validé par le commanditaire, le prestataire livre sous huitaine, le podcast.

En cas de difficulté de part et d'autre, ce calendrier peut-être revu et redéfini avec l'accord des deux parties (commanditaire et prestataire).

Chaque podcast devra obligatoirement rappeler clairement les sources de financement du projet ROYAUME. De nouveaux financeurs peuvent s'ajouter à ceux cités dans le paragraphe 1 (contexte : le projet ROYAUME), le maître d'ouvrage veillera à transmettre au prestataire, une liste mise à jour.

3.3 Documents remis par le maître d'ouvrage au prestataire retenu

Le maître d'ouvrage fournit un modèle de cession de droit à l'enregistrement audio et image à faire signer par les personnes enregistrées par le prestataire et photographiées par le commanditaire.

4. Livrable

Il est attendu la livraison de 5 podcasts au format MP3 pour une diffusion sur les plateformes d'écoute et une autre conseillée par le prestataire pour les archives des commanditaires.

- 2 podcasts pour le Parc national des Écrins,
- 1 podcast pour le Parc national du Mercantour,
- 1 podcast pour le Parc national de la Vanoise,
- 1 podcast pour Asters-CEN74.

Le cas échéant, les commanditaires pourront demander à récupérer certains rushes non utilisés (sons inédits, bonus) dans le montage, afin de les employer pour la promotion du podcast sur les réseaux sociaux ou auprès de partenaires.

Ainsi, le prestataire remettra à chaque commanditaire et pour la production de chaque podcast :

- la version finale en format MP3 et une version .wav pour les archives
- les autorisations de droit à l'enregistrement audio et à l'image remplies et signées par les personnes interviewées (dont il gèrera le modèle de présentation).
- un court texte de présentation qui sera utilisé par le commanditaire pour la communication et la valorisation.

Il est également attendu la participation du prestataire aux événements de promotion organisés par chaque commanditaire. Cet événement pourra être par exemple, la diffusion du podcast réalisé par le commanditaire dans une salle de spectacle ou de cinéma, suivi d'un temps d'échanges avec le public et d'un instant de convivialité. Cette participation ne donnera pas lieu à une rémunération supplémentaire.

Le commanditaire prend en charge son organisation : invitation, frais de réception et de réservation de salle le cas échéant, etc.

5. Modalités d'échanges et conditions de réalisation

Pour mener à bien ce projet, les 4 commanditaires tiennent à la collaboration la plus étroite et continue entre l'équipe de réalisation et le personnel affecté au projet, à tous les stades de la production. Chaque Parc et Asters désignera un référent technique et un référent administratif qui seront en relation avec le prestataire. Le référent technique sera l'interlocuteur pour le suivi et la gestion des validations des étapes. Le référent administratif aura pour mission d'être l'interlocuteur du prestataire pour le volet administratif et financier (notification de la prestation, paiements des factures).

6. Droits de reproduction et de représentation

6.1 Autorisations de droits de représentation

Le prestataire garantit aux commanditaires qu'il aura obtenu toutes les autorisations nécessaires ainsi que les droits divers relatifs au montage et à l'exploitation des podcasts.

En effet, à partir du modèle d'autorisation transmis par le commanditaire, il appartient au prestataire d'obtenir toutes les autorisations écrites de droits à l'enregistrement audio et à l'image des personnes enregistrées et photographiées.

Il devra également acquérir tous les droits d'exploitation de sons additionnels (musiques, bruitages), s'il y a lieu.

6.2 Droit à l'enregistrement audio et à l'image du prestataire

Le prestataire accepte dès lors de son engagement dans ce marché, que son image et sa voix soient diffusées sur tous les canaux de diffusion cités dans le présent cahier des charges, ainsi que sur tous les supports de communication appartenant aux commanditaires ou à des structures partenaires telles que le Réseau des Parcs nationaux (PNx), l'Office Français de Biodiversité (OFB), le Réseau des Réserves Naturelles de France (RRNF) permettant la diffusion et la promotion des podcasts produits.

6.3 Cession des droits de propriété intellectuelle

En tant que commanditaires, les Parcs nationaux des Écrins, du Mercantour, de la Vanoise et Asters Conservatoire d'espaces Naturels de Haute-Savoie souhaitent disposer des podcasts pour :

- une diffusion sur des plate-formes spécialisées ou via leurs propres canaux (réseaux sociaux, site internet, chaîne YouTube),
- une présentation auprès de divers publics, sur tous supports, en tous lieux et multiples occasions à des fins institutionnelles, pédagogiques ou de communication et de valorisation des actions du projet ROYAUME.

En complément de l'article 35.2.1 du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) de prestations intellectuelles, il est précisé que les droits patrimoniaux seront cédés par le prestataire au commanditaire à compter de la réception de chaque podcast produit dans le cadre du présent marché, pour tous types de diffusion à titre non commerciale.

Ainsi, les Parcs nationaux des Écrins, du Mercantour, de la Vanoise et Asters Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie disposeront des droits de diffusion de l'intégralité des podcasts quels que soient les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour. Cela inclut, notamment : internet et réseaux sociaux, animations, conférences, colloques, salons professionnels, formations, etc.

Le prix de la prestation prend en compte les conditions d'utilisation des droits ainsi que les conditions de cession des droits patrimoniaux et d'exploitation octroyés au commanditaire.

Toute exploitation des podcasts fera mention du nom du prestataire et de celui du commanditaire.

Par ailleurs, après une primo diffusion laissée aux commanditaires, le prestataire pourra ensuite intégrer et diffuser les podcasts produits à sa propre série ou canaux de diffusion, en faisant mention de l'objet de la commande, du projet ROYAUME et du nom du commanditaire.

6.4 Garantie des droits de cession

Le cédant garantit être le seul et unique titulaire des droits de propriétés intellectuelles sur l'œuvre, objet de ladite cession. Le cédant garantit également à chaque commanditaire la jouissance entière des droits patrimoniaux cédés sur l'œuvre.

Par sa signature du présent document et de l'acte d'engagement (pièces constitutives du marché), le prestataire s'engage à produire des podcasts ayant l'ensemble des autorisations et droits requis.

7. Assurance et garantie

7.1 Assurance – responsabilité civile

Le titulaire et ses éventuels sous-traitants doivent être couverts par une police d'assurance de responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers y compris le maître d'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel ou immatériel. Par conséquent, le prestataire devra fournir une attestation avant la notification du marché.

7.2 Garantie

Seules les stipulations du CCAG s'appliquent.

8. Renseignements

Pour le volet technique

- Marion JANEL
marion.janel@ecrins-parcnational.fr

Pour le volet administratif et financier

- Cécile FIERDEPIED
cecile.fierdepied@ecrins-parcnational.fr

B – RÈGLEMENT DE CONSULTATION

1. **Forme du marché**

Il s'agit d'un accord cadre à bon de commande monoattributaire. Le budget du marché est contraint, son montant total est de 6 785 ± 5 % € TTC.

Une fois le marché notifié par courrier par le Parc national des Écrins, l'émission des bons de commande s'effectue au préalable de chaque réalisation de podcast sans négociation, ni remise en concurrence. Pour la réalisation de son épisode à réaliser, chaque commanditaire enverra au prestataire son bon de commande.

Les bons de commande pourront être émis jusqu'à 3 mois avant la date d'échéance du marché, soit le 28/02/2029.

2. **lot**

Ce marché comprend un lot unique. En application de l'article R.2113-3 du Code de la Commande publique, la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement et/ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

3. **Pièces constitutives du marché**

3.1 Pièces particulières constitutives du marché :

- le présent cahier des charges,
- le bordereau des prix (BPU + DQE),
- la convention de groupement de commandes.

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de procéder à des modifications de détail du cahier des charges au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

3.2 Pièces générales

Les pièces générales sont non fournies, mais réputées connues par le titulaire :

- le CCAG applicable aux prestations intellectuelles,
- le code de la commande publique,
- le code du travail.

4. Remise des offres

4.1 Calendrier de la consultation

- Date limite de réception des offres : 18/05/2026 à 12h00
- Toute offre parvenant au-delà de cette limite ne sera pas prise en compte.

4.2 Transmission des offres

Les offres doivent être obligatoirement transmises à Cédric DENTANT, Olivier SABATIER et Cécile FIERDEPIED aux adresses respectives : cedric.dentant@ecrins-parcnational.fr, olivier.sabatier@ecrins-parcnational.fr et cecile.fierdepied@ecrins-parcnational.fr

4.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est 90 jours à compter de la date de remise de l'offre.

Un accusé de réception sera envoyé pour attester de la bonne réception de l'offre. Si un candidat souhaite, avant la date limite de dépôt des offres, apporter une modification à sa candidature initiale, il devra redéposer l'ensemble des documents. Dans ce cas présent, la première offre ne sera pas prise en compte.

4.4 Formalisation de l'offre

L'offre doit être entièrement rédigée en langue française. Elle doit comprendre les pièces suivantes :

- Le présent **cahier des charges** daté et signé sur la dernière page (date, nom du signataire),
- Le **bordereau des prix** (BPU et DQE) complété et signé (date, nom du signataire),
- Une **note technique** présentant les moyens matériels, humains (CV), les modalités pratiques de réalisation, des références en lien avec la présente demande, les connaissances du milieu montagnard et aptitude à se déplacer à pied en montagne,
- un **planning** prévisionnel de réalisation, de la commande au livrable,
- Un **devis détaillé**, précisant l'ensemble des éléments suivants (écriture, coordination, enregistrement, montagne, droits de reproduction et de présentation),
- Les formulaires DC1 et DC2 dûment complétés.
- En cas de sous-traitance, le sous-traitant doit obligatoirement être déclaré, s'il est connu au moment du dépôt de l'offre ou plus tard lors de l'exécution du marché.
- En cas de co-traitance, la nomination d'un mandataire est obligatoire.

4.5. Nature des prix

Les prix de l'offre sont exprimés en euros, en hors taxe (HT) et toutes taxes comprises (TTC).

Ils comprennent tous les coûts directs et indirects. Ils sont fermes pour la première année et peuvent être revus à la date d'anniversaire de la notification selon la formule suivante :

$$Pr = Po \times S/So$$

Pr = prix révisé

Po : prix à la notification

S = indice des prix à la date de révision

So = indice des prix à la notification

L'indice de référence sera le SYNTEC.

5. Négociation et sélection des offres

5.1 Négociation

L'enveloppe budgétaire est contrainte. La consultation prévoit une phase de négociation avec les entreprises ayant répondu à la consultation et ayant été présélectionnées. Elle sera effectuée par courrier électronique avec précision des points (techniques, commerciaux, financiers, etc.) sur lesquels portera la négociation et les conditions de remises de proposition de la part du prestataire.

Conformément à l'article R. 2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve toutefois le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation.

5.2 Jugement des offres : critères de sélection

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

1. Approche artistique : note 40 %
2. Prix : note 30 %
3. Critère technique : 15 %
4. Références 15 %

Le prix de la prestation est notée de la manière suivante :

$$\text{Note} = 30 \times (\text{prix TTC de la meilleur offre} / \text{prix TTC de l'offre du candidat})$$

L'évaluation de l'offre est donnée par l'addition de toutes les notes. Le candidat ayant obtenu la meilleure note sera déclaré attributaire du marché, sous réserve de fournir les documents listés à l'article 6.

6. Notification

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire le temps que le Parc national des Écrins obtienne, les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, en plus des pièces obligatoires constitutives de l'offre (cf.§ 4.4) :

- Les certificats relatifs aux obligations fiscales et sociales,
- Un extrait K ou un extrait Kbis ou un extrait D1,
- L'attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité,

L'attribution sera notifié par courrier par le pouvoir adjudicateur.

Chaque réalisation de podcast donnera lieu à l'émission d'un bon de commande de la part de la structure ordonnatrice.

C - CLAUSES ADMINISTRATIVES

1. Durée du marché et délais d'exécution

1.1 Durée du marché

Le marché est conclu avec le prestataire retenu, il commence à la notification et se terminera au 30/05/2029, date maximale de remise du dernier livrable.

1.2 Délais d'exécution

La réalisation d'un podcast doit être effectuée dans un délai de 3 mois maximum à compter du premier jour d'enregistrement. En cas de production de plusieurs podcasts en simultanée, les Parties s'entendront pour établir un ordre de priorité et échelonner les livraisons selon un calendrier redéfini conjointement.

1.3 Pénalités

En cas de livraison d'un podcast hors délai, des pénalités prévues au CCAG pour retard pourront s'appliquer, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, dès le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution de la prestation est expiré.

2. Facturation et modalités de paiement

Les factures sont établies sur la base du bordereau des prix remis avec l'offre. Elles sont adressées au nom de l'ordonnateur du bon de commande.

- Pour les parcs nationaux, la prestation sera réglée par mandat administratif après réception et validation du podcast et sur présentation d'une facture. La facture sera déposée sur la plate-forme

ChorusPro <https://chorus-pro.gouv.fr> et devra comporter **obligatoirement** la mention du projet : **ROYAUME et du code analytique** propre à chaque commanditaire.

- Pour Asters-CEN 74, la facture devra également porter la **mention ROYAUME et du code analytique** communiqué par Asters et sera envoyée à Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie, 60 avenue de Novel, 74000 ANNECY. Le règlement sera effectué par virement.

2.1 Avance

Aucun versement d'avance n'est prévu dans le cadre du présent marché.

2.2 Délai de paiement

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture par le commanditaire et de l'établissement du Service fait.

3. Litiges

En cas de litige, les Parties s'engagent à régler leur différends à l'amiable. A défaut, le tribunal administratif du ressort est le seul compétent.

4. Contenu des annexes

Annexe 1 : Extrait du dossier de demande de financement

- Contexte et enjeux du projet
- Objectifs du projet
- Description du projet

Annexe 2 : Convention de groupement de commande

5. Renseignements

Volet technique : Olivier SABATIER et Cédric DENTANT, olivier.sabatier@ecrins-parcnational.fr et cedric.dentant@ecrins-parcnational.fr

Volet administratif et financier : Cécile FIERDEPIED, cecile.fierdepied@ecrins-parcnational.fr

A, le

Lu et approuvé par le candidat
(Signature + cachet)